COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – M.A.P.A

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – B.P. 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : dcp@brignoles.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Services généraux des administrations publiques .Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE BUVETTE AU HALL DES EXPOSITIONS.
Mode de passation : Procédure adaptée ouverte - Marché conclu en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.
Type de marché : Marché Public de travaux.
Caractéristiques du marché :
La ville a réalisé des travaux de réhabilitation du Hall des expositions portant sur l'amélioration de ses performances thermiques, phoniques et esthétiques. Les travaux sont à présent terminés.
Ce bâtiment est destiné à recevoir des manifestations telles que réunions, festivités municipales et associatives, etc.. De ce fait, il semble approprié d'y adjoindre la réalisation d'une buvette.
Celle-ci sera composée de modules sur roulettes afin de la déplacer et la ranger au gré des évènements qui auront lieu dans ce Hall. Les travaux sont décrits dans la note de présentation valant C.C.T.P.
Les candidats devront fournir un planning d'approvisionnement, de fabrication et de livraison des modules.
Classification CPV : 44220000-8 : menuiseries pour la construction.
Code NUTS : FRL05
Visites sur site facultative : Les pièces fournies dans le dossier (plans et notice descriptive) - permettront aux candidats d'évaluer avec précision le projet à réaliser. Toutefois, les candidats qui le souhaitent pourront se rendre sur site en prenant préalablement rendez-vous auprès de Monsieur Laurent GRANDET, Responsable de la Direction des Etudes des Travaux et des Grands Projets (D.E.T.G.) au 06 07 81 20 26 ou auprès de Monsieur Stéphane ASSAILLY, personne en charge du dossier au : 04 94 86 22 44.
Variantes : non autorisées.
P.S.E. (Prestation Supplémentaire Eventuelle ancienne option) : non
Prestations divisées en lots : non.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires en groupement, si possible, conjoint dont le mandataire sera solidaire.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 25 juin 2020 à 17h00
1/Possibilité de procédure DUME S :
«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»
2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :
Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Cerfa DC1 joint au DCE ou téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat à compléter)
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2 joint au DCE ou téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat à compléter.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Attestation sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L2141-1 à L2141-6 ; L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique (dater et signer la déclaration sur l'honneur jointe au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.))
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.
Justifications à produire quant à la capacité économique et financière :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du présent marché au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique F1 de l'imprimé DC2.

Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique
-Références : Liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée si possible d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent la date, le montant, l'époque et le lieu d'exécution.
En cas de candidature incomplète, il sera fait application de l'article R.2144-2 du code de la commande publique.
N.B : Conformément aux articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 60 % - Délais : 20% - Valeur technique : 20 %.
Modalités d'obtention du dossier de consultation :
Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).Renseignements d'ordre administratif :
Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
Renseignements d'ordre administratif :
Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
Renseignements d'ordre technique :
Maître d'œuvre : Mairie de Brignoles - Direction Etudes Travaux et Grands Projets - Bâtiment de l'Urbanisme - Hôtel de Ville - Place Caramy - 83170 Brignoles - Téléphone : 04 94 86 22 44 - Email : DETG@brignoles.fr dont le responsable est M. Laurent GRANDET Tél : 06 07 81 20 26 et la personne en charge du dossier : M. Stéphane ASSAILLY email : assaillys@brignoles.fr chargé d'opération.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : Le 04 juin 2020